

## **Vente au déballage**

### **Modèle de déclaration préalable à remettre en mairie**

#### **1. Déclarant :**

Nom... , prénoms ... ou, pour les personnes morales, dénomination sociale ...

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) ...

N° SIRET ...

Adresse : n° ... Voie ...

Complément d'adresse ...

Code postal ... Localité ...

Téléphone (fixe ou portable) ...

#### **2. Caractéristiques de la vente au déballage :**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail, ...) :

Marchandises vendues : neuves ou d'occasion

Nature des marchandises vendues : ...

Date de la décision ministérielle (en cas de vente au déballage de fruits et légumes réalisée sans délai).

Date de début de la vente : ...

Date de fin de la vente : ...

Durée de la vente : ... jours

#### **3. Engagement du déclarant :**

Je soussigné, (nom, prénom de l'auteur de la déclaration) ..... , certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

*Date*

*Signature de l'organisateur ou de son mandataire*

**NB.** Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 €(art. L. 310-5 du code de commerce).

**Pièce à joindre :** justificatif de l'identité du déclarant.